

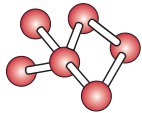


SOUTIEN RÉGULIER PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

CODE :

À L'ATTENTION DE :

XXXXXXXXkeycodeXXXXXX



**PARTENAIRES
POUR GUÉRIR
LE DIABÈTE**

NameXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

AddressXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

TownXXXXXXXXXXXXPostcodeXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

DON MENSUEL POUR TROUVER LE REMÈDE DU DIABÈTE

Devenez *Partenaires pour guérir le diabète*

Le prélèvement automatique est un moyen simple et sûr de faire un don. Soutenir notre association de façon régulière vous permet de mieux répartir votre don sur l'année et de réduire les frais de poste. Pour l'association, vous lui apportez une stabilité financière dont elle a besoin pour mieux soutenir la recherche sur le diabète. Vous pouvez à tout moment modifier le montant de votre autorisation ou l'annuler par simple demande à l'établissement bancaire qui tient votre compte ou par écrit à l'Association pour la Recherche sur le Diabète.

OUI! Vous pouvez compter sur moi pour être un *Partenaire pour guérir le diabète*. J'autorise l'établissement teneur de mon compte bancaire à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de ma contribution en faveur de l'Association pour la Recherche sur le Diabète selon les modalités ci-dessous.

Bénéficiaire :

Association pour la Recherche sur le Diabète • 19 Boulevard Malesherbes • 75008 PARIS.

Association déclarée de loi 1901

NUMÉRO D'ÉMETTEUR : 474269

Je choisis de verser la somme mensuelle de 5 € 10 € 15 € 20 € 30 € _____ € autre montant

Je peux suspendre l'exécution des prélèvements par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

Mes coordonnées

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Etablissement teneur de votre compte

Désignation de votre compte

Nom :

Code établissement

Adresse :

Code guichet

Code postal :

Ville :

N° de compte

clé RIB

**IMPORTANT:
Autorisation à
retourner
accompagnée
d'un relevé
d'identité
bancaire (RIB)
à l'adresse
figurant au bas
de cette page.**

Signature: _____

(obligatoire)

Date: _____

Comment fonctionne le programme *Partenaires pour guérir le diabète* ?

Avec *Partenaires pour guérir le diabète*, nous vous offrons la possibilité d'utiliser le paiement par prélèvement automatique. Il s'agit d'un paiement sans risque que vous utilisez peut-être déjà pour payer vos impôts ou les factures d'électricité. Le prélèvement automatique est une opération qui se fait de banque à banque en débitant votre compte automatiquement du montant que vous avez autorisé par écrit. C'est une formule simple et pratique. Vous gardez entièrement le contrôle du montant des versements.

Est-il possible de prélever un montant plus important que celui que j'ai autorisé ?

Non ! Ce mode de paiement est strictement contrôlé et sûr. Il n'y a que vous qui puissiez définir et modifier le montant de la somme mensuelle à débiter de votre compte. Le traitement physique et électronique de vos informations bancaires est opéré avec toutes les précautions requises et suivant les normes de sécurité mises en place par la loi.

A quel moment le prélèvement est-il effectué ?

Avant le 15 de chaque mois, votre compte sera débité pour le montant de votre contribution mensuelle que vous avez autorisée. L'Association recevra votre contribution dans un délai de cinq jours.

Comment puis-je savoir si ma contribution est bien reçue par l'Association pour la Recherche sur le Diabète ?

Sur votre relevé bancaire, le nom de l'Association pour la Recherche sur le Diabète sera clairement indiqué à côté du montant correspondant à votre contribution

Puis-je, à tout moment, suspendre le paiement ou diminuer la somme prélevée sur mon compte ?

Oui, vous gardez entièrement le contrôle du paiement. Il suffit de nous envoyer votre demande par simple courrier adressée à l'Association pour la Recherche sur le Diabète ou par courriel à ardinfo@a-rd.fr

Quel est l'avantage du prélèvement automatique pour l'Association pour la Recherche sur le Diabète ?

Les dons réguliers apportent une stabilité financière et permettent à l'Association pour la Recherche sur le Diabète de mieux soutenir la recherche afin de trouver le moyen de guérir le diabète plus rapidement.

Comment souscrire ?

En complétant le formulaire ci-joint et en le retournant avec votre RIB à l'Association pour la Recherche sur le Diabète. Nous nous chargeons du reste.

Déduction fiscale : Si vous êtes un particulier, vous pouvez déduire de vos impôts 66 % du montant de vos dons dans la limite de 20 % de votre revenu imposable*. Ainsi, un don de 50€ vous coûte seulement 17€.

Au mois de février de l'année suivante, nous vous ferons parvenir un reçu fiscal justifiant vos dons.

* taux applicables à la date du présent courrier

En application des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services. En vous adressant au siège de l'association, vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression ou vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées. Dans ce dernier cas, les informations vous concernant seraient alors réservées à l'usage exclusif de l'Association pour la Recherche sur le Diabète.

Siège social : 19 Boulevard Malesherbes • 75008 PARIS.

